

2017

REDEVABILITÉ À VISÉE TRANSFORMATRICE POUR L'ADOLESCENTS

Redevabilité pour la santé et les droits humains de la femme, de l'enfant et de l'adolescent dans le Programme 2030

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS



INDEPENDENT
ACCOUNTABILITY
PANEL

EVERY WOMAN, EVERY CHILD, EVERY ADOLESCENT.

En septembre 2015, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a présenté la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) afin de contribuer à faire avancer les objectifs de développement durable (ODD) ainsi que le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Stratégie repose sur 15 années de progrès accomplis dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'initiative Chaque femme, chaque enfant. Une priorité stratégique de l'initiative consiste à assurer la mise en œuvre solide des ODD.

À cette fin, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a nommé le groupe indépendant d'experts de la redevabilité de l'initiative Chaque femme, chaque enfant. Le groupe fournit une évaluation indépendante des progrès accomplis et des difficultés rencontrées pour renforcer l'action menée par la communauté sanitaire internationale et les pays.

Le groupe est composé de membres distingués issus de régions et de milieux divers, dont notamment des experts des droits humains, des dirigeants dans le domaine de l'humanitaire et des statisticiens. Ces membres du groupe sont dotés des moyens nécessaires pour attirer l'attention de la communauté mondiale sur l'intégralité du cadre de redevabilité actualisé de la Stratégie mondiale – suivre, examiner, agir et prendre des mesures efficaces – et sur l'ensemble des questions abordées dans les objectifs de la Stratégie mondiale : survivre, s'épanouir et transformer.

Les membres du groupe indépendant d'experts de la redevabilité sont les suivants : Carmen Barroso (Brésil) et Kul Chandra Gautam (Népal), Coprésidents ; Brenda Killen (Irlande) ; Pali Lehohla (Afrique du Sud) ; Winfred Osimbo Lichuma (Kenya) ; Elizabeth Mason (Royaume-Uni) ; Vinod K. Paul (Inde) ; Giorgi Pkhakadze (Géorgie) ; Dakshitha Wickremarathne (Sri Lanka) ; et Alicia Ely Yamin (États-Unis d'Amérique).

Rapport 2017 : **Redevabilité à visée transformatrice pour l'adolescent** : Redevabilité pour la santé et les droits humains de la femme, de l'enfant et de l'adolescent dans le Programme 2030: Résumé des recommandations

WHO/FWC/NMC/IAP/17.1

© **Organisation mondiale de la santé (Organisation hébergeant le Groupe indépendant d'experts de la redevabilité de l'initiative Chaque femme, chaque enfant)**

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo>).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'œuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué ci-dessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'œuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation de l'emblème de l'OMS est interdite. Si vous adaptez cette œuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle œuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette œuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ».

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Citation proposée : Groupe indépendant d'experts de la redevabilité de l'initiative Chaque femme, chaque enfant. Rapport 2017 : Redevabilité à visée transformatrice pour l'adolescent ; Redevabilité pour la santé et les droits humains de la femme, de l'enfant et de l'adolescent dans le Programme 2030. Résumé des recommandations. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2017. License : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Catalogage à la source. Disponible à l'adresse <http://apps.who.int/iris>.

Ventes, droits et licences. Pour acheter les publications de l'OMS, voir <http://apps.who.int/bookorders>. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir <http://www.who.int/about/licensing>.

Matériel attribué à des tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente œuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente œuvre.

Clause générale de non responsabilité. L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

La présente publication exprime les vues collective du Groupe indépendant d'experts de la redevabilité de l'initiative Chaque femme, chaque enfant et ne représente pas nécessairement les décisions, ni la politique officielle de l'OMS.

Imprimée en Suisse.

Photos : page 1, Department for International Development (DFID)/Ricci Coughlan ; page 2, © UNICEF/UNI45437/Pirozzi ; page 3, Flickr Creative Commons License/Dining for Women ; République dominicaine ; page 4, Flickr Creative Commons License/ONU Femmes, Ryan Brown ; quatrième de couverture, Department International Development (DFID)/Jessica Lea.

Maquette et mise en page : Phoenix Design Aid A/S, entreprise à bilan carbone neutre accréditée dans les domaines de la qualité (ISO 9001), de l'environnement (ISO14001), de la responsabilité sociale des entreprises (CSR) (DS49001) et fournisseur homologué de produits certifiés FSCTM.

RECOMMANDATIONS POUR TRANSFORMER LE PRINCIPE DE REDEVABILITÉ



Lorsqu'il a pris ses fonctions, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, a déclaré que : « *pour asseoir une véritable culture de responsabilité, il faudra mettre en place des dispositifs d'évaluation efficaces et indépendants* ». Nous sommes d'accord.

Le groupe indépendant d'experts de la redevabilité a été chargé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de fournir un instantané des progrès accomplis sous l'angle de la redevabilité – à savoir *qui a la responsabilité de respecter les engagements, envers qui et comment* – et son rapport pour 2017 étudie des opportunités de mise en œuvre rapide de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030). Cette année, le rapport met l'accent sur les adolescents, lesquels portent la promesse fondamentale pour l'accélération des progrès vers la réalisation des ODD. Des progrès considérables ont été accomplis en faveur de la femme et de l'enfant ces 20 dernières années, toutefois la santé et les droits de millions d'adolescents sont menacés et cette situation pourrait avoir de graves conséquences sur leur futur et l'avenir du monde. Il faut éviter maintenant les conséquences de l'inaction moyennant des politiques bien pensées et des investissements intelligemment ciblés, au bénéfice des adolescents et de tous.

Le groupe indépendant d'experts présente une synthèse des six principales recommandations du rapport. En appliquant le cadre de redevabilité consistant à *suivre, examiner, agir et prendre des mesures efficaces*, elles sont axées sur la façon dont les gouvernements, les parlements, les institutions des droits de l'homme, les partenaires de la coopération au développement, les donateurs, le système des Nations Unies et la société civile œuvrant avec et pour les adolescents, peuvent faire progresser plus efficacement les engagements pris dans le cadre de la Stratégie mondiale et du Programme 2030. Nous plaçons les droits humains et l'équité intergénérationnelle au premier plan et nous privilégions des approches à l'échelle de l'ensemble du gouvernement et auxquelles participent tous les secteurs de la société pour lutter contre la discrimination et les inégalités qui sous-tendent la charge sanitaire mondiale coûteuse mais évitable. En particulier, nous appelons l'ensemble des parties prenantes à rendre les adolescents plus visibles en tant que groupe de population distinct totalisant 1,2 milliard de personnes et à faire en sorte qu'ils soient pris en compte dans l'ensemble des processus de décision et de redevabilité. Et surtout, nous soulignons le fait que sans redevabilité participative, engagement civique indépendant, transparence et surveillance, les engagements pris perdent leur signification et sont voués à décevoir.



1. Pérenniser la redevabilité afin d'atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale et les ODD

Le groupe indépendant d'experts de la redevabilité appelle les partenaires mondiaux de la Stratégie mondiale et du groupe d'orientation de haut niveau pour l'initiative Chaque femme, chaque enfant, à montrer la voie à suivre dans la transformation de la redevabilité. Il est possible d'y parvenir en se concentrant désormais sur la redevabilité pour l'action, en particulier au niveau national tout en continuant à renforcer les efforts de suivi.

Il conviendrait que les partenaires mondiaux veillent à ce que le nouveau cadre des partenaires pour 2018-2020 de l'initiative Chaque femme, chaque enfant précise les rôles et les plans explicites pour le renforcement des fonctions de redevabilité aux niveaux mondial et national. L'adoption du cadre en 2017 est un pas important et bienvenu dans cette direction. Une amélioration de celui-ci dans le but d'accroître la performance en matière de redevabilité permettrait de récapituler toutes nos suggestions ci-après, en s'appuyant sur les aspirations des partenaires et les efforts en cours. Il conviendrait également d'envisager des revues annuelles et conjointes des progrès accomplis en matière de responsabilité mutuelle entre les partenaires mondiaux.

Le cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, avec le soutien des partenaires mondiaux, devrait revoir les procédures afin que tous les engagements, partenariats et programmes de l'initiative Chaque femme, chaque enfant répondent aux mêmes exigences en matière de sélection, d'approbation et d'établissement de rapports, avec notamment les fonctions de suivi et de redevabilité intégrées tout au long du processus. En ce qui concerne la transparence, tous les engagements et les rapports doivent être publiés dans leur intégralité sur le site Web de l'initiative.

Les partenaires mondiaux, à savoir les institutions des Nations Unies du Partenariat H6, les fonds mondiaux, les donateurs et les groupes concernés du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant devraient investir dans les capacités nationales en vue de renforcer les processus de redevabilité, englobant à la fois des mécanismes participatifs dirigés par le gouvernement et des initiatives de responsabilisation sociale impliquant les jeunes.

Il conviendrait de fusionner les secrétariats des partenaires mondiaux, réunissant le cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les secrétariats du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, du Partenariat H6 (et éventuellement du groupe indépendant d'experts de la redevabilité), œuvrant en collaboration étroite avec les fonds mondiaux. La coordination au sein de l'ensemble des fonds mondiaux devrait également garantir de manière systématique la création de synergies entre leurs portefeuilles d'investissement et l'harmonisation des approches, notamment dans le domaine de la santé de l'adolescent. La fusion des secrétariats pourrait considérablement rationaliser l'architecture de la Stratégie mondiale de l'initiative Chaque femme, chaque enfant ; consolider la collaboration et améliorer les gains d'efficacité, améliorer les résultats au niveau national ; et renforcer la redevabilité. Il conviendrait de produire uniquement *deux rapports centraux portant sur la Stratégie mondiale*, l'un sur le suivi des données dirigé par le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant et l'autre sur la redevabilité dirigé par le groupe indépendant d'experts de la redevabilité.



2. Rendre les adolescents plus visibles et évaluer ce qui importe

Tous les États Membres, entités du système des Nations Unies et autres parties prenantes devraient veiller à l'établissement de rapports et à l'utilisation de données ventilées sur les adolescents dans l'ensemble des processus de suivi et de redevabilité aux niveaux mondial, régional et national. Les données quantitatives et qualitatives issues d'un éventail de sources devraient être pleinement exploitées et ventilées, et l'établissement de rapports devrait être étayé par la redevabilité indépendante. Il conviendrait aussi d'envisager la création d'un *indice multisectoriel de la santé et du bien-être de l'adolescent*.



3. Favoriser la responsabilisation pangouvernementale vis-à-vis des adolescents

L'ensemble des ministères intervenant dans la santé et le bien-être de l'adolescent, en particulier ceux concernés par les activités de prévention, devraient veiller à ce que les plans multisectoriels et les systèmes de suivi, d'examen et de contrôle soient effectivement en place, y compris dans les situations humanitaires.

Toutes les parties prenantes doivent participer, en accordant une attention particulière aux déterminants de la santé de l'adolescent (par exemple la pauvreté, la discrimination, la violence, la commercialisation du tabac et d'aliments nocifs pour la santé, entre autres).

Mettre à profit les dividendes démographiques : Afin de gérer efficacement les transitions démographiques, le groupe indépendant d'experts de la redevabilité encourage les gouvernements à élaborer et à faire le suivi des plans et des investissements multisectoriels sur la santé de l'adolescent, l'égalité des sexes et les droits, avec le soutien des partenaires de la coopération au développement.

Faire en sorte que les écoles contribuent au bien-être des adolescents : Les ministères de la santé et ceux de l'éducation, en collaboration avec les ministères des finances devraient mettre en place des mécanismes conjoints de planification, de suivi et de redevabilité afin de veiller à ce que les écoles soient de qualité, accessibles, équitables, d'un coût abordable, sûres et dotées d'installations d'assainissement adaptées, pour tous les garçons et les filles. Les programmes de santé à l'école sont stratégiques pour favoriser l'autonomie des adolescents au moyen d'actions de prévention ; grâce aux connaissances, aux compétences de réflexion critique concernant les soins autoadministrés et la prise de décisions éclairées sur des questions comme le tabagisme, la mauvaise alimentation, l'exercice physique ; mais également grâce à la vaccination (y compris la vaccination anti-PVH), à la prévention et au dépistage précoce des maladies mentales et de la violence, à la santé sexuelle et reproductive, à l'hygiène et à l'assainissement.

Il faut supprimer toutes les lois et les politiques qui constituent un obstacle à la santé de l'adolescent et transgressent leurs droits.

Garantir l'existence d'institutions de surveillance efficaces : Il faut renforcer l'autonomie, l'autorité, les capacités et la connaissance des institutions des droits humains, judiciaires, parlementaires et de vérification indépendante en vue de renforcer les droits humains et la santé, notamment des adolescents.

4. Garantir le succès de la couverture sanitaire universelle pour les adolescents

« Le suicide est devenu une des principales causes de mortalité chez l'adolescent mais ses origines dans la question de l'égalité entre les sexes ou d'autres systèmes sociaux de pouvoir sont rarement considérés comme des préoccupations pour la couverture sanitaire universelle. » – Rapport 2016 du groupe de réflexion sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Les ministères de la santé et les ministères des finances devraient veiller à ce que les adolescents aient un accès libre, sur le lieu où les services sont dispensés, à un ensemble de services et de produits essentiels, avec notamment des mécanismes déterminés de suivi, de redevabilité et de surveillance pour la protection de leur droit à la santé. Un éventail de services de santé devrait être envisagé conformément à ceux énoncés dans la Stratégie mondiale, notamment pour la santé mentale, la prophylaxie de l'anémie, la vaccination anti-PVH, une formation complète à la sexualité ainsi que des conseils et des services en matière de santé reproductive et aux victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste. Une attention particulière devra être accordée aux groupes marginalisés et à l'implication des adolescents tout le long du processus, ainsi qu'à lever les obstacles juridiques et autres tels que les paiements directs par l'utilisateur.

5. Encourager la redevabilité pour les investissements, notamment en faveur de la santé et du bien-être des adolescents

Des solutions à fort impact et peu coûteuses visant à améliorer la santé de l'adolescent peuvent rapporter des bénéfices considérables et des milliards d'économies, récoltant les dividendes démographiques.

Les ministères de la santé et de l'éducation ainsi que d'autres secteurs clés chargés de la prestation aux adolescents, devraient accroître leurs ressources consacrées à la santé de l'adolescent et adopter une budgétisation adaptée aux adolescents. Lorsqu'ils rendent compte aux ministères des finances et aux parlements, les ministères sectoriels devraient justifier leurs investissements en prenant en compte tout particulièrement la santé et le développement de l'adolescent. Tous les milieux concernés, y compris les jeunes, devraient être impliqués dans le processus d'établissement et de suivi des priorités budgétaires.

Il conviendrait d'améliorer la redevabilité des partenaires de la coopération au développement, notamment les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), moyennant la mise à jour des normes sur l'efficacité de l'aide pour la réalisation des ODD dans le cadre des programmes des donateurs bilatéraux et des partenariats multipartites, y compris pour ce qui est de leur financement des organisations multilatérales. Le Comité d'aide au développement (CAD), en collaboration avec le Partenariat pour une coopération efficace au service du développement, devrait envisager des options telles que : adopter une référence de la politique spécifique aux adolescents pour suivre l'aide publique au développement ; soutenir l'apprentissage mutuel entre les donateurs et élaborer des lignes directrices relatives à la santé de l'adolescent ; et investir dans les processus nationaux de responsabilisation et dans la responsabilisation sociale. Des améliorations continues sont nécessaires pour améliorer l'efficacité du système de développement des Nations Unies, y compris comment c'est financé.

6. Libérer le pouvoir des jeunes, éviter les politiques purement symboliques

Une transformation est nécessaire dans la manière dont les programmes sont élaborés avec et pour les adolescents et dans notre façon de mettre en pratique la redevabilité, en reconnaissant leurs droits et leurs rôles en tant que facteur de changement et experts pour une élaboration efficace des politiques.

Les gouvernements, les donateurs, le système des Nations Unies, les fonds mondiaux et la société civile devraient mettre en place et renforcer des mécanismes pour garantir la participation utile des jeunes s'agissant de demander des comptes aux parties prenantes de la Stratégie mondiale, et ce aux niveaux mondial, régional et national. Leur participation effective devrait être institutionnalisée de manière systématique, y compris au niveau de l'ensemble des processus intergouvernementaux.

Il conviendrait de donner les moyens à la cybergénération d'exploiter pleinement le potentiel de l'ère numérique en vue de la participation citoyenne et de la responsabilité vis-à-vis de leur santé et de leurs droits. Les gouvernements, le système éducatif, les entreprises de technologie et d'autres mécanismes de surveillance devraient intervenir pour mettre un terme aux pratiques abusives en ligne et protéger le droit à la vie privée des enfants. La culture numérique et la sécurité en ligne devraient faire partie du programme d'enseignement, en mobilisant les parents, les enseignants et d'autres professionnels œuvrant avec les adolescents afin qu'ils adoptent le monde électronique dans lequel nous vivons.



Le groupe indépendant d'experts de la redevabilité est le seul mécanisme de l'écosystème. Chaque femme, chaque enfant proposant un examen indépendant de la manière dont sont conduits les efforts visant à atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale.